

Les crédits

Lorsque la population va sentir qu'elle va travailler toute sa vie, qu'elle va payer des impôts et qu'elle n'a pas droit à la pension de sécurité de la vieillesse, il est certain que ces gens-là ne la défendront plus, parce qu'ils vont sentir que c'est une injustice qui est créée à leur endroit.

On a vécu la même chose lorsque le ministre des Transports actuel était ministre de l'Emploi et de l'Immigration, lorsqu'il a décidé de couper les chèques d'assurance-chômage aux travailleurs et travailleuses qui perdaient leur *job*, parce que ces gens-là recevaient ce qui leur était dû, qu'ils avaient payé leur fonds de pension, employé-employeur, et encore là les députés conservateurs disaient: «Ce n'est pas grave». Mais après 17 mois de lutte avec ces gens-là, le gouvernement a été obligé d'admettre puis de rembourser à 47 000 personnes leur chèque d'assurance-chômage, parce que cela leur était dû.

Mais encore aujourd'hui, le gouvernement maintient de la discrimination. Encore là, on a dit à la population: Si tu paies une assurance, tu perds ton emploi et tu te cherches un emploi, peu importe ton revenu, tu as droit à l'assurance-chômage.

À l'heure actuelle, un riche qui retire 350\$ d'un REER ou d'un revenu de maison a droit à ses pleines prestations d'assurance-chômage, mais un travailleur ordinaire, tout simplement parce qu'il retire 200\$ de ses cotisations qu'il a payées pour se ramasser un régime de pension, employé-employeur, se voit perdre son assurance-chômage. Qui aurait pensé qu'un tel gouvernement arriverait au pouvoir pour s'attaquer à cette chose-là! Il y a des gens à certains moments qui ont dit: «Non, ce n'est pas grave». C'est la même chose aujourd'hui. On commence à 50 000\$, ce n'est pas grave, on touche à ceux gagnant plus de 50 000\$, monsieur le Président, mais cela ne sera pas long que cela va baisser à 40 000\$.

Déjà la table n'est pas indexée. Automatiquement, selon le revenu, cela va descendre, et après ce sera 30 000\$. Après cela, c'est simple, le ministre des Finances comme on a aujourd'hui va dire: Écoutez, on a déjà établi un seuil selon lequel les gens à faible revenu puissent obtenir le supplément de revenu garanti ou le crédit impôt-enfants. Alors, on serait aussi bien de les mettre au même seuil, et tous les autres dépassant 15 000\$ ou 20 000\$ de revenus, aussi bien ne pas leur donner. C'est certain qu'il y a quelqu'un qui va dire: Vous postez un chèque, l'argent que ça coûte pour poster le chèque de pension de vieillesse pour, à la fin de l'année, le reprendre, aussi bien l'économiser!

Je termine, monsieur le Président. J'invite certains députés conservateurs, comme dans d'autres luttes que j'ai menées. . . et le député d'Abitibi s'était levé, et il n'avait pas eu peur de défendre les personnes âgées face à son gouvernement. J'ose espérer qu'il y en a qui vont se lever, qui vont parler au ministre des Finances et lui dire

que la santé, on ne touche pas à cela. Tout le monde ici, dans chacune des circonscriptions, a des gens qui souffrent, qui sont malades, ou qui vont l'être. On doit défendre ces personnes qui ne peuvent venir ici sur la Colline pour se défendre. C'est notre rôle.

Monsieur le Président, quant à avoir une mascarade de brisure de tous nos programmes sociaux, si le gouvernement avait dit «je veux améliorer les programmes sociaux», être honnête et en donner à ceux qui en ont le plus besoin, il aurait établi ce que l'on appelle un Programme de revenu annuel garanti. Mais pas une mascarade qui est de s'attaquer et ainsi détruire morceau par morceau les programmes sociaux qui sont universels, essentiels, parce c'est la population qui a payé pour tout cela, et non le premier ministre du Canada.

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) sur un rappel au Règlement.

M. Della Noce: Je vous remercie, monsieur le Président. J'avais hâte que mon collègue de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart) termine ses remarques parce que je ne voulais pas l'interrompre sur un rappel au Règlement, à cause du respect que j'ai pour lui. Mais j'ai été un peu surpris quand il a dit, qu'il a essayé de défendre les 50 000\$ et plus. . .

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Questions et commentaires. L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) à la parole.

M. Tremblay (Lotbinière): Je vous remercie, monsieur le Président. Je reconnais que le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), monsieur le Président, a plus d'autorité lorsqu'il parle des personnes âgées que lorsqu'il parle de l'Agence spatiale. Qui plus est, évidemment, il va même tirer presque nos larmes en parlant, évidemment, de sa santé physique et des malades, compte tenu, évidemment, de ce que tout le monde sait. Et là-dessus je faisais le commentaire, en fait, lorsque le micro était fermé, à la fin, que maintenant il se réveille. Parce que voilà, monsieur le Président, où je voudrais avoir ses commentaires. Il était lui-même député ministériel dans les années 1975 à 1984.

Sait-il quel est l'héritage que son parti nous a légué, en 1984. Monsieur le Président, j'aimerais faire seulement qu'un bref résumé. Au cours des 110 années précédentes, soit depuis la Confédération, les gouvernements successifs avaient atteint une dette totale qui était inférieure à 20 milliards de dollars lorsqu'on a fêté notre Centenaire, en 1967. Environ trois cents sur la piastra, que l'on payait en impôt, étaient dévolus au service de la dette. En l'espace de 10 ans, monsieur le Président, de 1975 à 1984, année où le député de Laurier—Sainte-Marie siégeait, on a multiplié la dette pour atteindre environ les 200 milliards de dollars. Est-ce que le député de Laurier—Sainte-Marie se levait à ce moment-là, monsieur le